

# Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Patricia Béliveau

**Date:** 2026-01-30

Bonjour à vous,

par la présente, je tiens à présenter mon opposition complète envers le projet de voie de contournement ferroviaire. Lors de la tragédie, le 6 juillet 2013, je me suis retrouvée aux premières loges de l'action, ayant été rappelée d'urgence à l'hôpital pour aider à la prise en charge des blessés potentiels. J'ai laissé derrière moi mon conjoint ainsi que 2 enfants en bas âge, dans une habitation à moins de 3 km à vol d'oiseau du centre-ville, près du village de Frontenac. Plusieurs personnes de ma connaissance ont été évacuées, puisque sur le chemin du nuage de vapeurs toxiques produites par l'incendie.

Cependant, miraculeusement, ce même nuage n'était plus du tout toxique une fois passé le croisement de la route 161 et de la route 204 selon les experts d'environnement Canada. J'ai évacué ma famille par précaution, pendant toute la durée de l'incendie, la qualité de l'air étant irrespirable malgré les avis du gouvernement. Ma maison a subi des dégâts considérables à cause de ce nuage toxique et nous avons jeté tous les légumes du jardin à cause de ces dépôts noirâtres et nauséabonds mais, les experts d'environnement Canada nous disaient que nous n'avions rien à craindre. Les effets de la pollution de la rivière se sont faits sentir jusque dans le fleuve St-Laurent et ont affectés nombre de municipalités dont la source d'eau potable se révèle être la rivière Chaudière.

Cette fois-ci, les experts du gouvernement canadien, ainsi que les firmes qu'ils ont engagées, tentent de nous convaincre qu'il n'y aura pas d'impact sur notre qualité de vie avec la construction de la voie de contournement. On nous avise toutefois qu'il faudra dénoyer les sites dynamités près du croisement de la route 161 et de la route 204 et des millions de litres d'eau potable seront déchargés dans la rivière Chaudière à tous les jours. D'où proviendra cette eau? De nos nappes phréatiques, nappes dans lesquels plusieurs habitants puisent leur eau potable pour leur consommation. Ce dénoyage se fera au détriment de la rivière Chaudière puisque c'est celle-ci qui recevra toute cette

eau, ainsi que l'afflux de sédiments et de pollution associée, débalançant de ce fait le fragile équilibre de l'écosystème de la rivière, impactant de nouveau les municipalités s'approvisionnant dans la rivière et un impact sera sûrement noté jusqu'au fleuve St-Laurent, encore une fois. Par contre, pour nous les résidents s'approvisionnant dans ces nappes phréatiques, aucune garantie quant à l'impact que nous aurons ni même de comment cet impact sera compensé. Lors de la rencontre avec la firme hydrologique engagée par le gouvernement à la polyvalente Montignac l'hiver dernier, les conclusions n'étaient pas "si" impact il y aurait mais bien "quand" impact il y aura. Par contre, la réponse aux méthodes compensatoires était on ne peut plus vague: "on verra lorsque ça arrivera" et le délai de réponse des autorités était encore plus vague. Le niveau de responsabilité quant à la mise en place de mesures correctrices permanentes, quant à lui, ainsi que l'impact sur nos évaluations foncières et notre qualité de vie n'ont pas du tout été répondus de façon claire, concise et précise. Nous ne voulons pas avoir à vivre comme dans les régions du Grand Nord, à dépendre d'un approvisionnement en eau "potable" (mais devant être bouillie avant consommation) par camion tous les jours ou toutes les semaines. Nous ne voulons pas avoir des réservoirs de plastique ou de Stainless sur nos terrains pour nos réserves d'eau. Nous ne voulons pas d'un autre fiasco d'accès à de l'eau potable comme à Shannon au Québec.

Les travaux d'excavation prévus pour la voie de contournement affecteront de nombreux hectares de milieux humides. Ces mêmes milieux qui protègent le lac, la rivière, les nappes phréatiques ainsi que les infrastructures routières. Bien qu'on nous ait mentionné que chaque hectare détruit serait reconstruit ailleurs sur le territoire de la MRC, ce "ailleurs" ne sera jamais comme un milieu naturel et n'aura pas l'impact escompté sur la protection de nos plans d'eaux puisque justement, ce sera ailleurs. Cela affectera la biodiversité et la santé de nos cours d'eaux, toujours avec un impact sur les humains dans un avenir plus ou moins rapproché.

Tel que mentionné par la municipalité de Frontenac dans son mémoire, *"La Municipalité de Frontenac tient à rappeler que le Gouvernement du Québec, par l'arrêt ministériel A.M. 2006-040 édicté le 17 octobre 2006, a formellement soustrait un terrain à la recherche, à la désignation et à l'exploitation minières en raison de son rôle crucial dans l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic. Cet acte réglementaire reconnaissait explicitement que ce territoire est d'intérêt public en matière de captage d'eau potable, ce qui impliquait une approche de préservation des ressources hydriques souterraines dans cette zone. Or, le tracé retenu pour le projet de voie de contournement ferroviaire prévoit des travaux d'envergure (excavation*

*profonde, remblaiement, intervention lourde dans les sols et le relief) dans le même secteur, ou à proximité immédiate de celui-ci. Cela pose une contradiction manifeste : d'un côté, le Gouvernement du Québec impose des contraintes minières dans une zone pour protéger l'eau potable ; de l'autre, il approuve un projet de grande infrastructure susceptible d'affecter profondément les eaux souterraines, la recharge de la nappe phréatique et la stabilité hydrogéologique du territoire. Cette situation soulève de sérieuses interrogations sur la cohérence de l'action publique : comment justifier que des forages, des recherches ou des exploitations minières soient interdits pour préserver la ressource en eau, alors qu'on accepte simultanément des travaux d'excavation beaucoup plus profonds qui offrent un risque potentiellement plus élevé de perturber cette même ressource? En autorisant l'excavation à grande échelle sans garantie claire de protection hydrogéologique, on remet en question l'esprit et la lettre de l'arrêt ministériel A.M. 2006-040. La municipalité estime que le respect de la ressource en eau potable, enjeu de santé publique fondamental, doit primer dans toute décision d'aménagement. Dès lors, l'application de l'arrêt ministériel ne peut se limiter à une opposition à l'exploitation minière, mais aussi à des travaux plus invasifs soient autorisés. Cette incohérence nuit à la crédibilité des mesures de protection instaurées et fragilise la confiance de la population dans la gestion des ressources hydriques."*

Encore une fois, comment croire les instances gouvernementales du bien fondé de leur décision avec de telles contradictions? Nous savons depuis des années que la nappe phréatique dans le secteur choisi contient probablement plus d'eau que le lac Mégantic en lui-même. Nous avons constaté, il y a une vingtaine d'année, les impacts sur l'approvisionnement en eau potable lorsque l'on manipule cette nappe phréatique. Déjà, à l'époque où la Ville de Lac-Mégantic a fait des tests de débit d'eau pour ses nouveaux puits d'approvisionnement sur le chemin du Barrage à Frontenac, le cinéma Mégantic a manqué d'eau et ce, malgré son éloignement du site. La situation s'est rétabli en même temps que les tests ont pris fin. De plus, une source d'eau de Lac-Drolet, près du chemin du Barrage et de la rivière, source qui s'écoule continuellement depuis plusieurs dizaines d'années, a vu son débit chuter de plus de la moitié et voir presque s'assécher lors de ses travaux. Son débit n'est jamais revenu à la normale suite aux travaux de la Ville pour ses nouveaux puits. Ayant habité à l'époque sur le bord de cette même rivière, près de cette source, j'ai été à même de constater le changement de la fluidité et de la turbidité de l'eau dans la rivière sur les terres de mon père. Notre puit, bien qu'à près de 20 km de la zone de travaux, avait aussi connu une baisse de débit considérable et nous avons dû voyager de l'eau pour les animaux de la ferme. Il est donc à prévoir que cette fois-ci encore, l'impact ne se fera pas sentir que pour

quelques maisons à proximité des sites de dynamitage et il est impossible d'en prévoir l'étendue de façon concrète et précise.

Nous craignons donc énormément pour la qualité et pour l'accès à notre eau potable, pour la contamination de notre nappe phréatique, que ce soit par les travaux d'excavation, de dynamitage ou encore par un déversement de train ou un bris mécanique de celui-ci. Nous craignons de perdre l'accès à cette ressource naturelle vitale et essentielle. Nous avons encore la chance d'avoir un accès simple à l'eau potable. Pourquoi vouloir détruire cette richesse? Nous faisons l'envie de plusieurs pays dans le monde de par cet accès privilégié, qu'on pense aux Philippines, l'Indonésie, le Vietnam, la Thaïlande, à Cuba, au Mexique, l'Amérique du sud toute entière, tous les pays du continent africain, à la France, l'Ukraine et j'en passe. Pourquoi donc vouloir s'auto-saboter, s'auto-détruire et dilapider ce que nous avons de plus précieux et vital?

Les premières évaluations de la faisabilité de la voie de contournement ainsi que le premier BAPE ont été fait avec d'autres mesures que celles actuellement fournies. Depuis le début des études et, après le premier BAPE, l'emprise prévue du chemin de fer, de l'excavation et de tous les travaux a explosée pour doubler, voir jusqu'à presque tripler de superficie. Il y a aussi une augmentation exponentielle des coûts de constructions à prévoir. Le projet avoisine déjà le milliard de dollars, qui sera payé à même les taxes des contribuables, qui devront aussi défrayer le coût de tous les impacts ressentis. Donc, en plus de payer de notre qualité de vie, nous paierons aussi plus de taxes pour financer cette voie dont plus de 96% de la population de Frontenac, Lac-Mégantic et de Nantes ne veulent pas. Tous ça pour la donner par la suite à une compagnie ferroviaire qui ne se souciera guère de nous, qui ne remettra pas davantage de dividendes au gouvernement, qui ne protégera pas notre environnement et qui ne se soucie que des profits à faire. Le tout, pour faciliter l'économie d'un pays qui nous a déclaré une guerre économique dans la dernière année.

Je m'oppose donc fortement à la voie de contournement dans son entièreté. La demie voie de contournement, telle que proposée au tout début des études, pourrait être envisageable, en autant que la courbe du centre-ville soit repensée afin d'assurer la sécurité des habitants et des commerces. C'est un secret de polichinelle dans la région que la courbe devant l'église a été refaite de façon plus prononcée que le tracé initial et ce, dans le but de rendre la voie plus dangereuse et donc exprès pour la déménager. C'est aussi un secret très mal gardé que les politiciens de la région ont promis que la voie ferrée disparaîtrait du paysage à certains promoteurs immobiliers et à certaines

entreprises afin de favoriser la reconstruction du centre-ville et même le développement de certains quartiers résidentiels en ville. "Déplaçons le problème dans les municipalités voisines, sortons le train de la Ville" semble être le mantra de plusieurs d'entre eux.

J'ai choisi de m'établir loin de la voie ferrée, pour ma qualité de vie ainsi que celle de ma famille. Je souhaite donc que ce choix soit respecté et que ma qualité de vie puisse perdurer.

Merci de votre temps.